

L'OPPORTUNITÉ FÉDÉRALE

LE RENFORCEMENT DU SAVOIR
POUR 2020 ET AU-DELÀ



Association canadienne des
professeures et professeurs
d'université





QUI NOUS SOMMES

L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) est la voix nationale du personnel universitaire. L'ACPPU représente plus de 72 000 professeures, professeurs, bibliothécaires, chercheuses, chercheurs, membres du personnel général, ainsi que d'autres professionnelles et professionnels universitaires au sein de 125 établissements d'enseignement postsecondaire canadiens dont des universités, des collèges et des instituts polytechniques. L'ACPPU travaille activement dans l'intérêt du public pour améliorer la qualité et l'accessibilité de l'éducation postsecondaire au Canada.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, PRENEZ CONTACT AVEC :

Association canadienne des professeures et professeurs d'université
2705, promenade Queensview, Ottawa (Ontario) K2B 8K2
(613) 820-2270
acppu@caut.ca

L'éducation postsecondaire change des vies, renforce l'économie et est le secret d'un avenir prometteur pour tous. Le Canada possède un excellent système d'éducation respecté à l'échelle internationale pour la formation de chercheurs et diplômés de calibre mondial, mais notre secteur est mis à rude épreuve.

Le Canada requiert un leadership d'Ottawa pour que nos universités et nos collèges fournissent une éducation de qualité, à prix abordable et accessible maintenant et à l'avenir.

Le moment est venu d'avoir une stratégie nationale à long terme pour l'éducation et pour la formation postsecondaires au Canada.



« D'autres estiment en revanche que, par sa nature même, l'enseignement postsecondaire est une question nationale et qu'il incombe au gouvernement fédéral de veiller à ce que le pays dispose de réserves suffisantes de personnel hautement qualifié, à ce que les jeunes Canadiens jouissent tous de chances sensiblement égales, peu importe l'endroit où ils vivent et à ce que le Canada possède les connaissances nécessaires à sa croissance économique, à sa prospérité et à sa compétitivité sur la scène internationale. »

L'enseignement postsecondaire : une nécessité absolue pour l'avenir du Canada, rapport de la Bibliothèque du Parlement.

L'ACPPU DEMANDE À TOUS LES PARTIS POLITIQUES ET CHEFS POLITIQUES FÉDÉRAUX DE RENFORCER L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU CANADA POUR :

- Travailler avec les provinces et le secteur de l'éducation postsecondaire à l'élaboration d'un plan national à long terme pour mettre fin au sous-financement chronique;
- Renforcer la capacité de recherche du Canada en améliorant le financement de la recherche, les bourses d'études supérieures et les conditions de travail du personnel académique;
- Rendre l'éducation postsecondaire abordable et accessible pour tous;
- Soutenir et promouvoir des emplois décents dans le secteur et diminuer le recours à des emplois contractuels précaires; et
- User de tous les leviers fédéraux disponibles pour assurer un système d'éducation postsecondaire de grande qualité et abordable pour l'ensemble des Canadiennes et Canadiens.



POURQUOI L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE?

L'éducation et la recherche postsecondaires sont profitables tant aux personnes qu'à l'ensemble de la population canadienne. Les avantages individuels se répercutent et aident tout le monde, y compris les personnes qui ne font pas d'études postsecondaires elles-mêmes, contribue à une meilleure qualité de vie, à une économie plus forte et à une démocratie solide.

Les pays dont les populations sont plus instruites ont généralement :

- Un meilleur niveau de vie, des revenus plus élevés, des recettes fiscales accrues;
- Une population plus en santé, une espérance de vie plus longue et des taux plus élevés de bonheur autodéclaré;
- Des taux de chômage plus faibles, une meilleure résistance au ralentissement économique et moins de pauvreté;
- Des taux élevés d'activité en matière de recherche et développement (R et D), de croissance et de stabilité économiques; et
- Des taux supérieurs d'engagement civique et de cohésion sociale, ce qui contribue à une démocratie plus saine.

L'éducation postsecondaire transforme des vies et bâtit un Canada meilleur. Voilà pourquoi l'ACPPU demande aux chefs politiques fédéraux de renforcer l'éducation postsecondaire au Canada.



« Au XXI^e siècle, rien n'est plus stimulant, sur le plan personnel et collectif, que l'éducation. »

L'éducation pour le 21^e siècle

LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE : EN CHIFFRES

1,36 \$

La valeur économique ajoutée à l'économie canadienne pour chaque 1 \$ qu'investit le gouvernement canadien dans l'enseignement supérieur.

– Le Conference Board du Canada

3
MILLIARDS \$

le montant de l'investissement dans notre secteur requis au cours de la prochaine décennie uniquement pour le recyclage professionnel des adultes.

– Conseil consultatif en matière de croissance économique

« L'éducation comporte de nombreux avantages pour les particuliers, les entreprises et les gouvernements; les investissements en la matière peuvent entraîner des salaires plus élevés pour les particuliers, une augmentation de productivité pour les entreprises, des recettes fiscales accrues pour les gouvernements et un meilleur niveau de vie pour l'ensemble de la société. »

L'enseignement postsecondaire : une nécessité absolue pour l'avenir du Canada, rapport de la Bibliothèque du Parlement.



RECOMMANDATIONS DE MESURES FÉDÉRALES EN VUE DE RENFORCER LE SECTEUR

L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE NATIONALE POUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE ET LA FORMATION AU CANADA :

- Les Canadiens ont besoin d'un partenaire fédéral plus présent pour l'éducation postsecondaire et la recherche. Le gouvernement fédéral doit travailler avec les provinces, les universités et les collèges pour améliorer l'abordabilité, l'accès et la qualité. Le dernier supplément au Transfert social fédéral aux provinces pour soutenir les coûts de fonctionnement de l'EPS remonte à 2007 et le Fonds d'investissement stratégique pour l'enseignement postsecondaire du gouvernement fédéral n'était qu'une mesure ponctuelle. Il est temps de s'entendre sur un plan solide à long terme pour l'EPS.

L'EXPANSION DE LA CAPACITÉ DE RECHERCHE DU CANADA :

- Augmenter le financement pour les projets dirigés par des chercheuses et chercheurs aux taux recommandés par Le Conseil consultatif pour l'examen du soutien fédéral à la recherche fondamentale;
- Élargir le *Fonds Nouvelles frontières en recherche* afin d'assurer un taux de réussite minimum de 20 %;
- Augmenter le nombre de petites et de moyennes subventions pour mieux soutenir les chercheuses et chercheurs en début de carrière;
- Soutenir les grands projets de recherche en cours en fournissant un financement à plus long terme pour assurer la continuité du savoir et des compétences, ainsi que l'entretien des installations et le maintien des ensembles de données; et
- Partager les données gouvernementales et les activités scientifiques du gouvernement en utilisant une approche scientifique ouverte avec un dépôt central facile d'accès et convivial pour les chercheurs. Éliminer les obstacles à l'accès aux données gouvernementales dans la mesure du possible.

L'ABORDABILITÉ ACCRUE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE POUR TOUS ET L'ÉLARGISSEMENT DE L'ACCÈS :

- Inclure des mesures d'abordabilité dans le cadre d'une stratégie nationale pour l'éducation postsecondaire qui réduira les frais de scolarité, tout en maintenant les fonds de fonctionnement;
- Convertir la majorité des prêts remboursables en bourses; et
- Investir dans l'éducation des Autochtones.

LA PROMOTION DU TRAVAIL DÉCENT

- Réduire le recours du secteur aux emplois précaires et augmenter le nombre d'emplois académiques à plein temps à l'aide d'un financement accru pour l'éducation postsecondaire et d'un plan visant à renforcer le secteur qui insiste sur l'embauche et la diversification des professeurs à plein temps;
- Rehausser l'équité et la diversité dans l'emploi à l'aide d'outils existants tels que la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et le Programme de contrats fédéraux;
- Faire la promotion d'une approche de l'apprentissage tout au long de la vie, axée sur le système de éducation dès la petite enfance vers l'éducation postsecondaire avec un programme national de services de garde d'enfants; et
- Ratifier la convention sur la violence et le harcèlement (C190) de l'Organisation internationale du travail.

L'ACCROISSEMENT DU SOUTIEN GÉNÉRAL PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET L'AVANCEMENT DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE CANADIENNE :

- Maintenir et accroître le soutien à Statistique Canada;
- Défendre les libertés civiles, au pays et à l'étranger en réexaminant la *Loi sur l'extradition* et en créant des mécanismes pour soutenir les chercheurs-boursiers qui sont à risque; et
- Maintenir et élaborer des lois sur le droit d'auteur qui favorisent l'équilibre entre la création et la dissémination du savoir et des idées.





POURQUOI AGIR *MAINTENANT?*

Notre système d'éducation postsecondaire a bien servi la population canadienne, mais il est éprouvé. Le Canada court le risque de perdre sa capacité d'offrir une éducation et une recherche complètes et de haute qualité.

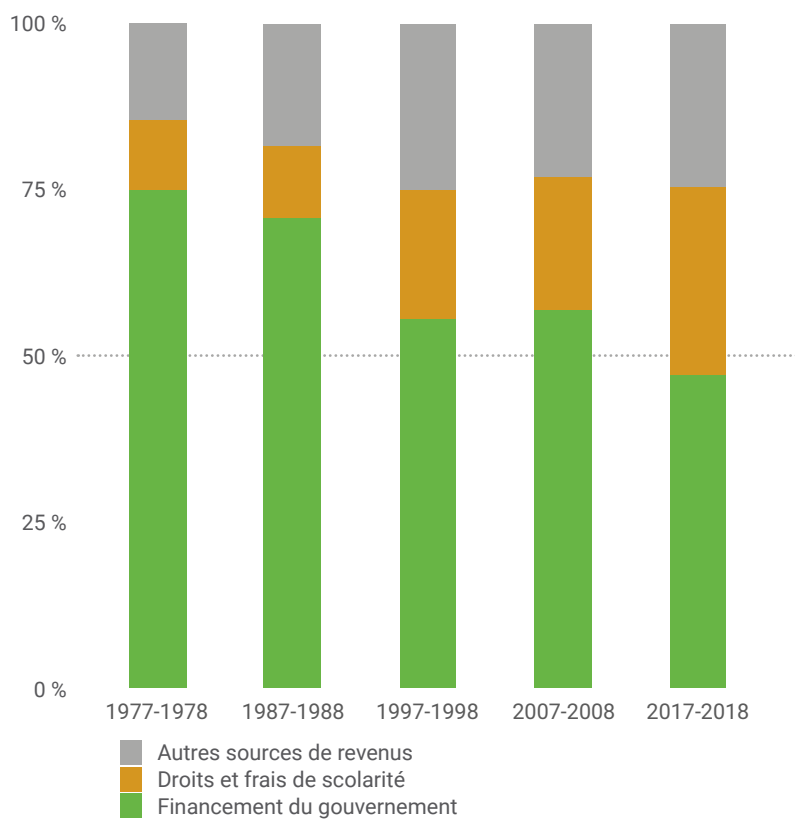
Au cours des dernières décennies, les dépenses effectuées par le gouvernement pour l'éducation postsecondaire n'ont pas suivi le rythme des inscriptions et représentent maintenant moins de la moitié des revenus totaux des universités et des collèges. Les étudiants et leur famille assument le fardeau le plus lourd des coûts de l'enseignement supérieur. Les professeurs, les chercheurs et les bibliothécaires ressentent les répercussions des compressions et la mission universitaire des établissements est menacée.

Le renouvellement du leadership fédéral en matière d'éducation postsecondaire est requis pour renforcer notre capacité de recherche, limiter les coûts pour les étudiants et leur famille, réduire les inégalités en matière d'éducation et élargir l'accès à l'éducation.

« Le moment est venu pour les gouvernements fédéral et provinciaux de collaborer pour rétablir le financement public afin que les universités puissent de nouveau se consacrer à plein temps à la mission universitaire. » (Traduction)

Julia Wright, présidente, Dalhousie Faculty Association

Sources de revenus des universités (1977-1978 à 2017-2018)





LA RÉDUCTION DU DÉFICIT DE FINANCEMENT POUR LA RECHERCHE

La population a besoin de nouvelles connaissances et de nouvelles idées pour améliorer sa qualité de vie et l'aider à relever les défis de taille auxquels nous faisons face.

Le rapport du Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale, publié en 2017, fournit le plan directeur pour faire en sorte que le Canada soit un chef de file mondial dans le domaine de la recherche.

Les investissements récents du gouvernement dans les sciences et la recherche ont été favorablement accueillis par les membres de l'ACPPU; cependant, il reste un manque à gagner d'environ 40 % pour atteindre les niveaux de financement nécessaires au maintien de la compétitivité internationale du Canada. Nous exhortons le gouvernement fédéral à revenir au rapport du Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale et à réaliser les objectifs de financement recommandés par le groupe d'experts.

TABEAU 1

FINANCEMENT DES PROJETS DIRIGÉS PAR DES CHERCHEURS

	RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF	BUDGET DE 2019	POURCENTAGE DU FINANCEMENT RECOMMANDÉ
2018-2019	155 \$	150 \$	97 %
2019-2020	310 \$	200 \$	65 %
2020-2021	465 \$	250 \$	54 %
2021-2022	485 \$	300 \$	62 %
Par la suite	485 \$	300 \$	62 %

EN MILLIONS DE DOLLARS

MOBILISER LES TALENTS EN RECHERCHE

Un vaste bassin de talents canadiens en recherche n'est pas utilisé. Au moins le tiers des professeurs dans les universités et les collèges travaille dans des postes contractuels axés uniquement sur l'enseignement.

Le premier échelon d'un poste permanent en recherche dans les universités canadiennes est le poste de professeur adjoint, mais le nombre de ces postes a diminué de 18,5 % au cours de la dernière décennie en raison des restrictions ou compressions fiscales et des priorités budgétaires des administrateurs et des gouvernements. Les établissements embauchent du personnel académique contractuel, plutôt que du personnel dans des postes à plein temps menant à la permanence, en le rémunérant seulement pour le temps passé en classe et non dans les laboratoires ou sur le terrain.

L'insécurité d'emploi et le sous-emploi pèsent lourdement tant sur les membres du personnel académique contractuel que sur leurs collègues permanents qui doivent assumer plus de travail alors que le nombre de professeurs à plein temps diminue. Le recours accru aux professeurs contractuels dans le secteur touche aussi les étudiants, car ces professeurs ne supervisent pas le travail des étudiants des cycles supérieurs et ne sont pas disponibles en dehors de la salle de cours pour leur fournir de l'aide ou du mentorat.

De plus, les Autochtones et les personnes en quête d'équité sont surreprésentés parmi les personnes sous-employées dans les universités et les collèges du Canada et ils sont sous-représentés parmi les professeurs titulaires à plein temps. C'est injuste. C'est aussi un indice que la recherche canadienne pourrait prendre de l'expansion pour inclure des idées, des approches et des perspectives plus diversifiées si les établissements donnaient simplement des postes permanents à plein temps à un plus grand nombre de leurs professeurs contractuels.



« [L]e nombre de chercheurs dans la cohorte des anciens chutera durant les 10 ou 15 prochaines années. Nous devons donc nous assurer que le Canada se dote d'un « pipeline » de talent pour assurer un approvisionnement à long terme. »

Investir dans l'avenir du Canada : consolider les bases de la recherche au pays, rapport du Conseil consultatif pour l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale.

« La nouvelle génération est nettement plus diversifiée que les précédentes. Ainsi, ces conditions nuisent non seulement à la croissance et à la durabilité à long terme de la recherche au Canada, mais aussi à la diversité de l'écosystème de la recherche. »

Investir dans l'avenir du Canada : consolider les bases de la recherche au pays, rapport du Conseil consultatif pour l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale.



« ...les organismes de financement de la recherche, les gouvernements et le milieu universitaire doivent s'unir dans le cadre d'un effort plus global de renouvellement et de soutien du système... Les titulaires de doctorat canadiens ne méritent rien de moins et l'avenir de la recherche au Canada pourrait bien en dépendre. »

Ted Hewitt, président du Conseil de recherches en sciences humaines

DANS LEURS PROPRES MOTS – LES MEMBRES DU PERSONNEL UNIVERSITAIRE CONTRACTUEL :

« Je travaille au sein d'une équipe de recherche nationale et internationale depuis 10 ans. Aussi, je donne des cours et je contribue régulièrement à la recherche internationale. Je reçois constamment des subventions pour des projets et je voyage tant à l'échelle nationale que régionale. Ma recherche n'est pas appuyée par mon université, puisque je suis professeur à temps partiel, mais plutôt par mes collègues d'autres universités. »

« J'adore faire de la recherche dans mon domaine d'expertise, de formation ou d'intérêt, mais je ne veux tout simplement pas le faire gratuitement. »

« Je pense que la perte des résultats de la recherche scientifique (en particulier parmi les personnes pour lesquelles les portes du monde universitaire n'ont été ouvertes que récemment – les femmes, les peuples autochtones, les personnes de couleur, les personnes LGBTQ2, etc.) est un problème important qui semble sous-estimé dans le dialogue continu concernant le problème du nombre élevé de professeurs contractuels. »

*Rapport de l'ACCPU. De l'ombre à la lumière :
Les expériences du personnel académique contractuel*



L'INVESTISSEMENT DANS LA RELÈVE

Les étudiants des cycles supérieurs d'aujourd'hui seront les meilleurs chercheurs de demain. Alors qu'il est en tête des pays de l'OCDE pour ce qui est des diplômes de premier cycle, le Canada se classe au 26^e rang parmi les pays de l'OCDE en ce qui concerne les diplômes d'études supérieures. Cela signifie que nous accusons un retard sur d'autres pays pour la formation de notre prochaine génération de chercheurs de talent.

Le budget de 2019 a annoncé une augmentation du financement pour les bourses d'études. Cependant, celle-ci est bien inférieure au besoin identifié par le Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale.

TABEAU 2

FINANCEMENT DES BOURSES DE RECHERCHE ET DES BOURSES D'ÉTUDES

	RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF	BUDGET DE 2019	POURCENTAGE DE L'ÉCART DU FINANCEMENT
2019-2020	35 \$	22,8 \$	35 %
2020-2021	70 \$	22,8 \$	66 %
2021-2022	105 \$	22,8 \$	78 %
2022-2023	140 \$	22,8 \$	84 %
Par la suite	140 \$	22,8 \$	81 %

EN MILLIONS DE DOLLARS

POURQUOI LA RECHERCHE FONDAMENTALE?

Les sciences changent le monde. Mais il n'est pas toujours possible de prédire quelles découvertes auront les plus importantes répercussions. Des progrès scientifiques monumentaux sont souvent le résultat de la recherche fondamentale – suscitée par rien de plus que la curiosité – dont il est impossible de prédire au départ les applications éventuelles. Parmi des exemples de recherche fondamentale qui ont finalement mené à d'importantes applications, il faut compter :

- L'étude de la lumière – les lasers et leurs diverses applications médicales;
- L'étude de la vibration des atomes exposés aux aimants – les appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM);
- L'étude de l'énergie et de la radiation – les rayons X; et
- La géométrie – l'étude de l'espace et des courbes/la théorie de la relativité d'Einstein – les signaux GPS, les cartes Google, Uber, etc.

La recherche fondamentale est effectuée en grande partie par des chercheurs des secteurs de l'éducation postsecondaire ou du gouvernement. La R&D de l'industrie dispose rarement des fonds nécessaires à la poursuite de recherches suscitées par la curiosité sans avoir d'application éventuelle connue.

L'ACPPU conseille vivement aux chefs politiques fédéraux de maintenir et d'accroître le soutien à la recherche fondamentale.



L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES

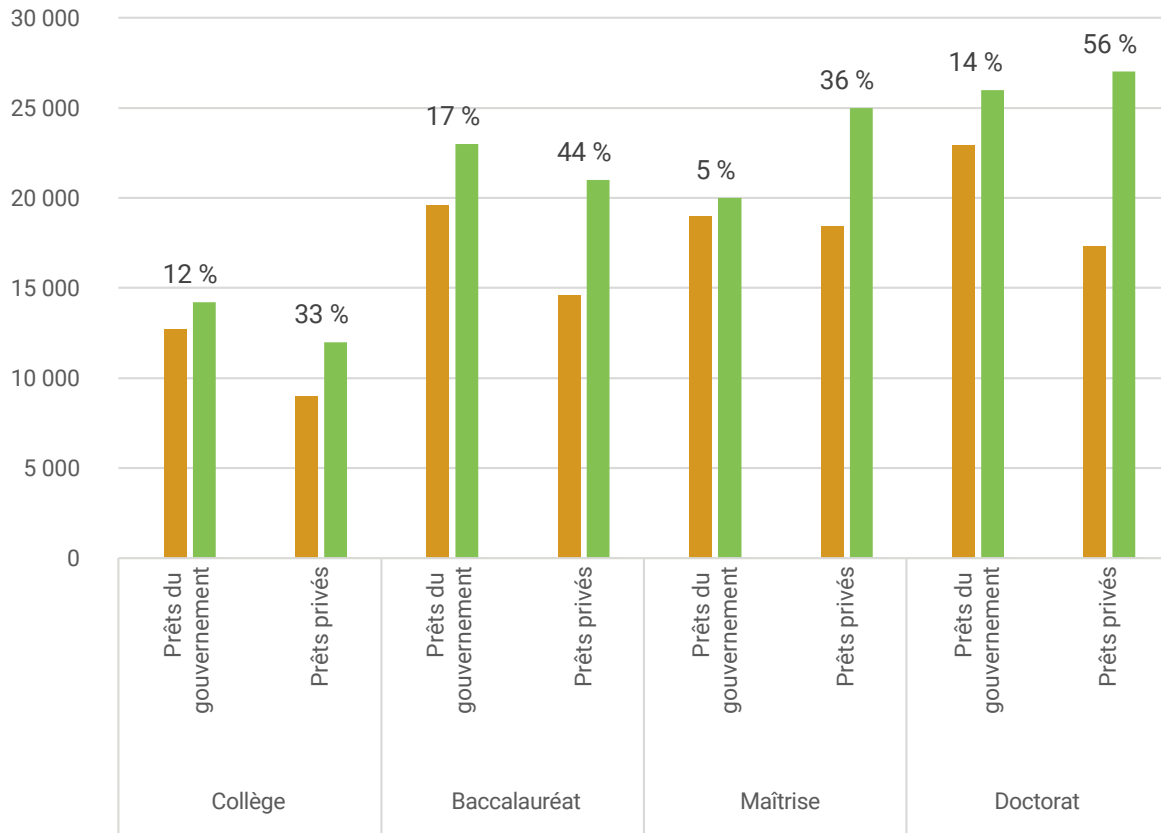
Un Canadien sur deux a fréquenté un établissement postsecondaire. Pourtant, lorsqu'ils sont sondés, presque tous les gens (93 %) disent qu'ils auraient poursuivi des études postsecondaires après le secondaire s'ils n'avaient pas eu besoin de payer de frais de scolarité. Cela confirme que la valeur de l'enseignement supérieur jouit d'une vaste appréciation et que l'abordabilité constitue un obstacle.

Les coûts des frais de scolarité qui grimpent et l'évolution rapide du monde du travail rendent l'éducation postsecondaire inaccessible pour certains et contribuent à l'endettement insoutenable des ménages pour d'autres.

L'endettement étudiant affecte la capacité des jeunes à commencer leur vie adulte acheter leur première maison, fonder une famille, lancer une entreprise et de poursuivre leur apprentissage tout au long de la vie. De plus, lorsque les diplômés endettés auront remboursé leurs prêts – avec intérêts – ils auront payé leurs études beaucoup plus cher que leurs pairs qui ont pu payer leurs frais de scolarité à l'avance.

Les frais de scolarité et les frais afférents qui montent en flèche ont aussi fait en sorte que l'endettement étudiant de sources privées dépasse rapidement la dette des prêts parrainés par l'État. Environ la moitié de tous les diplômés universitaires en 2015 qui avaient eu besoin de prêts pour financer leurs études étaient lourdement endettés (environ 28 000 \$ en moyenne).

Endettement étudiant moyen à l'obtention du diplôme et augmentation du pourcentage sur dix ans (2005 à 2015)



L'AMÉLIORATION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

Un plan pancanadien en vue de renforcer le secteur postsecondaire doit inclure des mesures visant à réduire les frais de scolarité pour tous. Voici quelques exemples à suivre:

- Récemment, les gouvernements provinciaux ont tenté des expériences avec des programmes de réduction des frais de scolarité destinés aux étudiants les plus défavorisés. En Ontario, environ 40 % des étudiants ontariens de niveau postsecondaire à plein temps ont bénéficié du programme de frais de scolarité gratuits lorsqu'il était en place. En 2017-2018, le Programme de subventions aux étudiants de l'Ontario a transformé 500 millions de dollars de prêts en subventions pour faire en sorte que les étudiants de familles à faible revenu n'aient aucune dette d'études à l'obtention de leur diplôme et qu'au moins 50 % des étudiants de familles à revenu moyen puissent payer leurs frais de scolarité collégiaux ou universitaires.
- Au Nouveau-Brunswick, lorsque le programme de gratuité des frais de scolarité et l'allègement des frais de scolarité pour les programmes de la classe moyenne ont été annulés, l'accès aux études postsecondaire a diminué.
- En Colombie-Britannique, et maintenant à l'Université Laurentienne en Ontario, des jeunes vulnérables qui quittent le système de placement d'accueil peuvent accéder à des programmes d'exemption des frais de scolarité pour les enfants qui sortent d'un placement.

Au niveau fédéral, les améliorations au programme canadien de bourses aux étudiants depuis sa création en 2009-2010 ont eu une certaine incidence sur la réduction du besoin de prêts. Pourtant, le gouvernement fédéral débourse toujours deux dollars en prêts pour chaque dollar qu'il investit dans les bourses, alors que plus de 150 millions de dollars en prêts sont éliminés chaque année. Un décaissement plus équitable, en particulier pour les familles à faible revenu et à revenu moyen, consisterait à passer à un modèle de subventions et de prêts à parts égales.

Les Canadiens valorisent l'égalité des chances et la mobilité sociale. La recherche montre que l'éducation collégiale ou universitaire permet toujours à la prochaine génération de mieux réussir financièrement et d'échapper au cycle de la pauvreté. Et pourtant, le plus grand prédicteur de la fréquentation de l'éducation postsecondaire au Canada aujourd'hui est la participation ou non d'un parent. L'éducation peut être un facteur d'égalisation et combler l'écart en matière d'éducation doit être une priorité pour les gouvernements.



« Le niveau de scolarité des parents détermine encore en forte partie l'accès à l'éducation postsecondaire. En effet, les élèves de niveau secondaire issus d'une famille où ni l'un ni l'autre des parents n'ont accédé à des études supérieures sont à 33 points de pourcentage moins susceptibles de suivre eux-mêmes un programme postsecondaire que leurs pairs dont les parents possèdent un titre diplômé. Lorsque les jeunes de première génération accèdent à l'éducation postsecondaire, ils ont tendance à se consacrer à des programmes de deux ans de niveau collégial plutôt qu'à des programmes de quatre ans menant à un grade universitaire. »

*Redéfinir l'accès à l'enseignement postsecondaire,
rapport du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.*

COÛTS DES ÉTUDES POSTSECONDAIRES : EN CHIFFRES

Aujourd'hui,

50 %

des diplômés universitaires sont endettés
au terme de leurs études (envers le
gouvernement, des institutions privées et
des membres de leur famille)

En moyenne, la dette étudiante
atteint près de

28 000 \$

IL FAUDRA À UN DIPLÔMÉ MOYEN NEUF ANS ET DEMI POUR REMBOURSER SA DETTE



« Je suis réellement déçu et maintenant, je m'inquiète. Comment vais-je pouvoir verser 5 000 \$ au Collège Centennial? Je n'ai pas de famille ici. Je ne peux pas demander de l'argent à mes amis. »

Mohammed Hossain, étudiant de niveau collégial et chauffeur Uber, réagissant à la nouvelle que le programme de frais de scolarité gratuits de l'Ontario prenait fin.



LE SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS AUTOCHTONES

Il y a un écart important entre le pourcentage de jeunes autochtones et le pourcentage de jeunes non autochtones qui font des études postsecondaires au Canada. Il faut combler cet écart. Le gouvernement fédéral doit respecter les droits inhérents et les droits issus de traités et répondre à l'appel à l'action de la Commission de vérité et réconciliation concernant l'éducation postsecondaire et à l'article 14 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones d'établir et de contrôler leurs propres systèmes d'éducation.



« Les obstacles financiers et autres difficultés avec lesquelles les Autochtones sont aux prises lorsqu'il est question d'étudier dans un établissement d'enseignement postsecondaire privent la main-d'œuvre canadienne de travailleurs sociaux, d'enseignants, de travailleurs en soins de santé, de commerçants, de professionnels juridiques et autres qui pourraient aider à redresser les torts causés par les pensionnats indiens. »

Le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation

L'ÉLIMINATION DES LACUNES EN MATIÈRE DE DONNÉES ET L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX DONNÉES DU GOUVERNEMENT

Les sources de données publiques sont requises pour un processus décisionnel gouvernemental fondé sur les données probantes et sont essentielles à de nombreux chercheurs qui se penchent sur les questions sociales et politiques.

LE MAINTIEN ET L'EXPANSION DE LA COLLECTE DE DONNÉES VITALES

Au cours des dernières années, l'ACPPU a accueilli avec enthousiasme des investissements renouvelés dans la collecte, l'analyse et le partage des données par Statistique Canada — notamment, le retour du questionnaire détaillé du recensement et de l'Enquête sur le personnel enseignant des universités et des collèges (UCASS). Malgré les récents réinvestissements, cependant, de vastes lacunes subsistent dans les données requises pour l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, particulièrement en ce qui concerne le secteur de l'éducation postsecondaire. Il s'agit notamment des lacunes dans l'information sur l'aide financière aux études, les cheminements sur le plan de l'éducation et du marché du travail, la main-d'œuvre et les populations étudiantes, les chercheurs qui travaillent dans un contexte linguistique minoritaire, et plus encore.

LE LEADERSHIP REQUIS POUR ASSURER UNE COMPARABILITÉ DES DONNÉES ENTRE LES PROVINCES ET LES ÉTABLISSEMENTS

Le leadership fédéral est nécessaire à la normalisation accrue des données recueillies à tous les ordres de gouvernement et entre les établissements postsecondaires. Bien que des efforts soient déployés à l'heure actuelle entre les provinces et le gouvernement fédéral dans le but de normaliser les données, certaines divergences subsistent, particulièrement à des niveaux plus détaillés. Les municipalités, les provinces et les établissements recueillent de vastes quantités de données sur eux-mêmes et sur leurs populations. Cependant, lorsque ces chiffres ne sont pas comparables à l'échelle régionale, provinciale ou nationale, les décideurs ratent des occasions d'appuyer un processus décisionnel fondé sur des données probantes. Le leadership fédéral est requis pour faire progresser l'établissement de normes nationales en matière de statistiques et de données dans le secteur de l'éducation postsecondaire.

L'ACCESSIBILITÉ AUX DONNÉES ET AUX ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES DU GOUVERNEMENT

Les données scientifiques qui sont financées par le public canadien et poursuivies en son nom et dans l'intérêt des Canadiens plus accessibles au public et à l'ensemble de la communauté scientifique.



L'AMÉLIORATION DE L'ÉQUITÉ ET DE LA DIVERSITÉ AU TRAVAIL

L'équité va de pair avec l'excellence et l'innovation. Pourtant, les milieux de travail universitaires, comme d'autres au Canada, doivent composer avec des obstacles systémiques qui entraînent un manque de diversité et d'inclusion des groupes sous-représentés.

LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI ET LE PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX

Pour éliminer les obstacles systémiques à l'avancement, la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* devrait être mise à jour et renforcée en même temps que le Programme de contrats fédéraux (PCF). La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* prévoit un examen législatif obligatoire tous les cinq ans, mais le dernier a été achevé en 2002. Les modifications apportées au PCF en 2013 ont fait passer le seuil de deux cent mille dollars à un million de dollars pour les organisations ayant des contrats fédéraux. Par conséquent, le nombre d'universités et de collèges touchés par le PCF a chuté de cinquante à une poignée seulement en 2016. Ces modifications au PCF contrastent nettement avec le programme équivalent du gouvernement fédéral des États-Unis, où un seuil de cinquante mille dollars est fixé pour que les exigences de l'équité en matière d'emploi s'appliquent. Les seuils du PCF au Canada devraient être abaissés et les mesures d'application du programme et les données sur l'équité publique devraient être rétablies.

L'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE ET LES SOINS DE GARDE D'ENFANTS

Le leadership fédéral est requis pour un investissement national dans l'éducation de la petite enfance (EPE). Nous avons besoin d'un système d'éducation publique robuste, de du préscolaire jusqu'au niveau universitaire, pour atteindre notre potentiel et lutter contre les inégalités dans l'éducation et sur le marché du travail. La garde d'enfants est un obstacle à la pleine participation au marché du travail pour de nombreux parents, notamment ceux qui travaillent dans le secteur postsecondaire au Canada.

L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE ET DU HARCÈLEMENT DANS LE MILIEU DU TRAVAIL – CONVENTION DE L'OIT

En tant qu'initiative concrète qui appuie les efforts nationaux et internationaux visant à éliminer la violence et le harcèlement dans le monde du travail et à protéger les travailleurs, en particulier les femmes, le Canada devrait ratifier la *Convention sur la violence et le harcèlement* (C190) de l'Organisation internationale du Travail (OIT).



LA DÉFENSE DES LIBERTÉS CIVILES AU PAYS ET À L'ÉTRANGER

La quête libre et ouverte du savoir est essentielle à la santé des démocraties. Le Canada doit faire davantage pour défendre les libertés civiles au pays et à l'étranger et pour protéger les droits des universitaires.

JUSTICE POUR HASSAN DIAB

M. Diab, un citoyen canadien et un universitaire travaillant dans des universités d'Ottawa, a été extradé vers la France et emprisonné pendant trois ans sans inculpation. M. Diab, de retour au Canada, mérite justice et les Canadiens méritent de savoir que ces erreurs ne se reproduiront plus jamais. Des modifications doivent être apportées à la *Loi canadienne sur l'extradition* et le gouvernement doit lancer une enquête publique complète et indépendante sur le cas de M. Diab.

LA PROGRESSION DES DROITS À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

Les universitaires à l'étranger sont emprisonnés — voire pire — pour avoir défendu les droits de la personne ou pour avoir effectué une recherche critique. À l'instar de l'Allemagne, de la France et d'autres pays, le Canada devrait établir un programme en vue de soutenir les chercheurs boursiers internationaux qui sont à risque en tant que défenseurs des droits de la personne. L'arrestation et le congédiement massifs par le gouvernement turc de milliers d'universitaires, lesquels ont commencé en 2016, comptent parmi les exemples du type de menaces auxquelles font face les universitaires internationaux et pour lesquels le leadership du Canada est requis.

LES LOIS SUR LE DROIT D'AUTEUR DOIVENT ÊTRE ÉQUILIBRÉES

La dissémination du savoir dépend, en partie, de la nature du droit d'auteur. Le parlement a récemment terminé un examen équilibré des lois canadiennes sur le droit d'auteur qui a entendu les intervenants du secteur de l'éducation. De nombreuses recommandations du Comité de l'industrie ont été accueillies favorablement par l'ACPPU et devraient être adoptées par le prochain gouvernement afin de mieux soutenir la création et la dissémination du savoir, ainsi que l'accès à celui-ci. La défense des droits d'auteur de l'ACPPU s'articule autour de cinq enjeux clés.

L'UTILISATION ÉQUITABLE

L'ACPPU fait écho à la recommandation du Comité de l'industrie de modifier la liste d'objectifs permis pour l'utilisation équitable de prohibitive à illustrative en ajoutant « tels que » au passage pertinent de la Loi.

LE DROIT D'AUTEUR DE LA COURONNE

Les documents du gouvernement sont automatiquement protégés par le droit d'auteur de la Couronne. Les membres de l'ACPPU ont constaté que cette protection empêche la circulation et la dissémination à grande échelle de précieux documents et renseignements publics du gouvernement. L'ACPPU recommande que le droit d'auteur de la Couronne soit aboli et que le gouvernement procède à la gestion du droit d'auteur du gouvernement selon le modèle américain (i.e. que les documents gouvernementaux tombent directement dans le domaine public).

LA PROLONGATION DE LA DURÉE DU DROIT

La renégociation de l'ALÉNA pourrait exiger que la durée du droit d'auteur du Canada soit prolongée bien au-delà de la vie d'un auteur, même si la grande majorité des documents n'a aucune valeur commerciale de nombreuses décennies après la publication initiale. Prolonger la durée du droit d'auteur appauvrit le domaine public. L'ACPPU préférerait que la durée du droit d'auteur soit raccourcie de façon générale. Cependant, si les accords commerciaux internationaux exigent une prolongation, nous recommandons que le gouvernement réponde à cette exigence par une inscription avec option de « participation » en ce qui concerne la période de protection supplémentaire. L'utilisation d'un système avec option de participation assurerait possiblement que les documents n'ayant aucune valeur marchande tombent plus rapidement dans le domaine public. C'est un compromis gagnant-gagnant.

LES MESURES DE PROTECTION TECHNIQUES (MPT)/SERRURES NUMÉRIQUES

La violation du droit d'auteur est déjà contraire à la Loi, mais des fins sont autorisées par la Loi (p. ex. la préservation des archives, l'utilisation équitable) lorsque des copies de documents peuvent et doivent être faites sans la permission des titulaires de droit d'auteur. Malheureusement, l'interdiction générale d'enfreindre les MPT (même aux fins permises) empêche les éducateurs, les bibliothécaires et les chercheurs de travailler dans l'intérêt des Canadiens.

LE SAVOIR AUTOCHTONE

Les lois canadiennes sur le droit d'auteur sont fondées sur les notions occidentales de propriété et de création individuelles. Les lois sur le droit d'auteur peuvent entrer en conflit avec les façons autochtones du savoir et les notions de propriété collective. Il faut s'efforcer de régler le conflit qui existe entre les systèmes du savoir occidentaux et autochtones afin de favoriser la réconciliation.





L'OPPORTUNITÉ FÉDÉRALE

LE RENFORCEMENT DU SAVOIR POUR
2020 ET AU-DELÀ



Association canadienne des
professeures et professeurs
d'université